



Rapport d'Activités Décembre 2019

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	4
2 Opérations	4
3 Légal.....	6
4 Media.....	9
5 Management	12
6 Relations extérieures.....	13
7 Conclusion	14

Points principaux

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Décembre 2019 les démarches administratives finales se poursuivent. Le programme d'investissement de EAGLE Sénégal a été définitivement reçu par la Commission Interministérielle Consultative aux fins de son approbation par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances et du Budget. EAGLE Sénégal poursuit également le suivi pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que la signature d'un accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale.
- **Le 24 Décembre 2019** dans la région de Kédougou à 13 h 00 mn, une opération mixte a été menée avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du Commissariat Urbain de Kédougou. Cette opération mixte a permis l'interpellation d'un (01) individu de nationalité Sénégalaise nommé Alsény DIALLO au Restaurant « Thian Prestige » dans un quartier de Kédougou en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces animales intégralement protégées : une (01) Peau entière de Léopard pour une valeur de 500.000 FCFA dissimulé dans un sac à dos de couleur noir. L'espèce saisie est protégée au Sénégal par la loi n° 86-24 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune. A la suite de cette interpellation le nommé Alsény DIALLO a été conduit au Commissariat Urbain de Kédougou où il a été auditionné, placé en garde à vue à la chambre de Sureté du Commissariat Urbain de Kédougou et mis à la disposition de l'Inspection Régionale des Eaux, Forêts et Chasse de Kédougou. Après 48h de garde à vue, l'interpellé a été déféré au parquet du Tribunal de Grande Instance de Kédougou, où il a bénéficié d'un retour de parquet. Le 27 Décembre 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Kédougou et il a été placé sous mandat de dépôt pour détention, circulation, et commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces intégralement protégées puis conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Kédougou.
- Un suivi d'audience a été fait par le département juridique au Tribunal de grande instance de Kédougou suite à une interpellation effectuée par la Douane de Kédougou le 30 Novembre 2019 au village de Ngari à 7 KM de Kédougou, du dénommé Lamoussa TRAORE, apprenti de bus, en possession de deux (2) pointes d'ivoire d'un poids de 11,5 kg dissimulés dans le compartiment à outil d'un bus en provenance du Mali. Les pointes d'ivoire en provenance du Mali appartiennent au nommé Mamady CAMARA sculpteur établi au marché Soumbédioune de Dakar. Une livraison surveillée a été effectuée conformément à l'article 58 du Code des Douanes et a permis l'interpellation du nommé Mamady CAMARA au garage des baux maraichers de Dakar pour détention, circulation de contrebande sans déclaration douanière. Il a été auditionné par la Brigade des Investigations Criminelles et des Stupéfiants de la Douane à Dakar puis conduit à Kédougou.

- En décembre 2019, à la suite de l'opération sur les deux (02) pointes d'ivoire, un juriste EAGLE a été envoyé à Kédougou pour dispenser une formation à 17 agents de la subdivision des Douanes de Kédougou. Cette formation a été accentuée sur trois (3) points relatifs aux techniques de dissimulation et d'identification des contrebandes en matière faunique, à la criminalité faunique et au droit pénal faunique.
- En décembre 2019, la Coordonnatrice a participé, sur invitation de l'Ambassade de France au Sénégal, à un dîner en l'honneur de l'Ambassadeur à l'Environnement et au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en visite à Dakar. Ce dîner a été l'occasion d'évoquer la lutte contre le trafic lié aux espèces animales au Sénégal en compagnie du Point focal de la Convention CITES et Directeur de la faune au Sénégal, d'un représentant de la Direction des Parcs Nationaux et du Directeur des Affaires criminelles au sein du Ministère de la Justice.
- En décembre un juriste de EAGLE a été envoyé au Parc National de Niokolo koba, en partenariat avec l'ONG PANTHERA, pour participer à une formation en matière de surveillance et de prévention des infractions dans les aires protégées aux agents du Parc National de Niokolo koba. La formation dispensée par le juriste était relative aux techniques de rédaction des procès-verbaux, le respect des droits de la défense et s'est déroulée en deux sessions.
- En décembre 2019, un enquêteur de terrain est entré en test au sein du Département investigation dans le cadre du renforcement de l'équipe.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	07
Investigations ayant abouti à une opération	01
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	12

- **07** enquêtes ont permis l'identification de **12** nouvelles cibles durant le mois de décembre 2019 dans **03** régions et portaient sur des espèces intégralement protégées. **01** investigation a abouti à **01** opération portant sur une espèce intégralement protégée.



2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	01
Nombre de trafiquants arrêtés	01
Nombre de trafiquants en fuite	00

En décembre 2019, 01 opération.

Le 24 Décembre 2019 dans la région de Kédougou à 13 h 00 mn, une opération mixte a été menée avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du Commissariat Urbain de Kédougou. Cette opération mixte a permis l'interpellation d'un (01) individu de nationalité Sénégalaise nommé Alseny DIALLO au Restaurant « Thian Prestige » dans un quartier de Kédougou en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces animales intégralement protégées : une (01) Peau entière de Léopard pour une valeur de 500.000 FCFA dissimulé dans un sac à dos de couleur noir. L'espèce saisie est protégée au Sénégal par la loi n° 86-24 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune. A la suite de cette interpellation le nommé Alseny DIALLO a été conduit au Commissariat Urbain de Kédougou où il a été auditionné, placé en garde à vue à la chambre de Sureté du Commissariat Urbain de Kédougou et mis à la disposition de l'Inspection Régionale des Eaux, Forêts et Chasse de Kédougou. Après 48h de garde à vue, l'interpellé a été déféré au parquet du Tribunal de Grande Instance de Kédougou, où il a bénéficié d'un retour de parquet. Le 27 Décembre 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Kédougou et il a été placé sous mandat de dépôt pour



détention, circulation, et commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces intégralement protégées puis conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Kédougou.



3 Légal

- Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	01 au Tribunal de Grande Instance de Kédougou pour Détention, circulation, Importation de trophées d'espèces animales intégralement protégées notamment des pointes d'ivoire
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	03 (Mamady CAMARA, Lamoussa TRAORE et ALSENY DIALLO) à la maison d'arrêt et de correction de Kédougou
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	04, appel des cas Lopez et Lopez cas espagnols, appel Sadio BIAYE à Kolda et cas Alseny DIALLO à Kédougou
Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	02 (Mamady CAMARA, Lamoussa TRAORE) tribunal de grande instance de Kédougou

01 audience s'est tenue ce mois-ci au Tribunal de Grande Instance de Kédougou avec **02** présumés trafiquants poursuivis. **01** trafiquant a été en détention provisoire. **01** décision de justice ce Mois-ci. **02** trafiquants purgent une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

Arrestation	01
Audition	01
Gardés à vue	01
Déferrement au parquet	01
Nombre de condamnés	02
Nombre de visite en prison	00
Nombre de condamné ayant purgé leur peine	00
Nombre de personnes actuellement en prison	03 (Mamady CAMARA, Lamoussa TRAORE et Alseny DIALLO en détention provisoire à la Maison d'arrêt et de correction de Kédougou
Nombre jour passé en prison	31 jours (Mamady CAMARA, Lamoussa TRAORE) 05 jours (Alseny DIALLO)

- Au mois de Décembre 2019, le département juridique a eu à assister, à une opération, à un suivi d'audience et est intervenu pour dispenser des formations pour les agents de la subdivision des douanes de Kédougou et pour les agents du Parc de Niokolo koba.

Toutefois le département juridique a mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

- **L'opération :**

- **Le 24 Décembre 2019** dans la région de Kédougou à 13 h 00 mn, une opération mixte a été menée avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du Commissariat Urbain de Kédougou. Cette opération mixte a permis l'interpellation d'un (01) individu de nationalité Sénégalaise nommé Alseny DIALLO au Restaurant « Thian Prestige » dans un Quartier de Kédougou en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation d'espèces animales intégralement protégées avec une (01) Peau entière de Léopard pour une valeur de 500.000 FCFA dissimulée dans un sac à dos de couleur noir.
- **Le léopard est une espèce intégralement protégée au Sénégal par la loi n° 86-24 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune.**
- A la suite de cette interpellation le nommé Alseny DIALLO a été conduit au Commissariat Urbain de Kédougou où il a été auditionné et placé en garde à vue à la chambre de Sureté du Commissariat Urbain de Kédougou.
- Après 48h de garde à vue, l'interpellé a été déféré au parquet du Tribunal de Grande Instance de Kédougou, où il a bénéficié d'un retour de parquet.
- Le 27 Décembre 2019, il a été présenté à nouveau au procureur du Tribunal de Grande Instance de Kédougou et il a été placé sous mandat de dépôt pour détention, circulation, importation et commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces intégralement protégées pour être conduits à la maison d'arrêt et de correction (MAC) de Kédougou.

La date de la premiere audience a été fixée au 08 Janvier 2020.
--

- **L'audience**

- Un suivi d'audience a été fait par le département juridique au tribunal de grande instance de Kédougou suite à une interpellation effectuée par la Douane de Kédougou.
- Pour rappel, le 30 Novembre 2019 au village de Ngari à 7 KM de Kédougou, les agents de la douane ont procédé à l'interpellation du dénommé Lamoussa TRAORE, apprenti de bus pour détention, circulation et importation de deux (2) pointes d'ivoire dissimulées dans le compartiment à outil du bus Malien. Les pointes en provenance du Mali appartiennent au nommé Mamady CAMARA sculpteur établi au marché Soumbédioune.
- Une livraison surveillée a été effectuée conformément à l'article 58 du code des douanes et permettant l'interpellation du nommé Mamady CAMARA au garage des baux maraichers pour détention, circulation de contrebande sans déclaration douanière.

- **L'éléphant est une espèce intégralement protégée au Sénégal par la loi n° 86-24 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune.**
- Il a été auditionné par la Brigade des Investigations Criminelles et des Stupéfiants de la Douane à Dakar puis conduit à Kédougou.
- Le 1^{er} Décembre 2019 les mis en cause Mamady CAMARA et Lamoussa TRAORE ont été placés sous mandat de dépôt et leur audience fixé le 05 Décembre 2019.
- A cette date l'audience a été renvoyée sur demande de Mamady CAMARA pour la présence de son avocat à la date du 12 décembre 2019
- Advenu cette date, les parties ont comparus et les débats d'audience ont été menés. La douane, receveur poursuivant, est revenue sur les circonstances de l'interpellation avant de demander des dommages et intérêts à la valeur de la contrebande (18 831 250 FCFA). Le procureur a plaidé la constance des faits et a demandé une peine qu'il plaira au tribunal de prononcer. L'Avocat de la défense a plaidé la clémence du tribunal. Le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour le 19 Décembre 2019.

- **Délibérés**

- Le 19 Décembre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Kédougou a rendu la décision qui suit :

**Le Tribunal de Grande Instance de Kédougou statuant publiquement et contradictoirement a déclaré les prévenus (Mamady CAMARA et Lamoussa TRAORE) coupables, les condamne à une peine d'emprisonnement de 3 mois ferme
Déclare recevable la constitution de partie civile de la Douane et lui alloue la somme de 18.831.250 FCFA à titre des dommages intérêts**

- **Dans le cadre de ses autres compétences le département juridique a procédé**

- Au suivi de la procédure d'appel sur l'affaire Sadio BIAYE pendante au niveau du Tribunal d'Instance de Kolda
- Au suivi de dossier de la réforme du code de la chasse au niveau de la Direction des Eaux et Forêts et de la Direction des Parcs Nationaux

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 22			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	14	08

14 pièces internet et **08** pièces papiers ont été produites en Décembre 2019.

• Opération du 24 décembre 2019 : Alsény DIALLO

1. https://www.leral.net/Kedougou-Un-individu-arrete-avec-une-peau-de-leopard_a266364.html
2. <http://lejournaldedakar.com/leidd/2019/12/25/criminalite-faunique-un-individu-arrete-avec-un-jeune-leopard/>
3. <https://thieydakar.net/criminalite-faunique-1-trafiquant-de-faune-arrete-a-kedougou-avec-un-jeune-leopard/>
4. <https://www.xibaaru.sn/la-police-arrete-un-braconnier-qui-a-tue-un-jeune-leopard/>
5. <https://www.rewmi.com/kedougou-une-personnes-arretee-pour-criminalite-faunique/>
6. <https://theworldnews.net/sn-news/kedougou-un-individu-arrete-avec-une-peau-de-leopard>
7. <https://galsen221.com/kedougou-un-individu-arrete-avec-une-peau-de-leopard>
8. <https://www.lequotidien.sn/kedougou-traffic-dune-espece-integralement-protgee-une-personne-interpellee-avec-une-peau-de-leopard/>
9. <https://actusen.sn/trafic-danimaux-protges-un-individu-arrete-a-kedougou/>
10. https://www.setal.net/Protection-de-la-faune-Trois-trafiquants-arretes-avec-des-peaux-de-leopard_a69111.html
11. <http://dakarbuzz.net/kedougou-un-individu-arrete-avec-une-peau-de-leopard/>
12. <https://www.dakarxibar.com/a-la-une/la-police-arrete-un-braconnier-qui-a-tue-un-jeune-leopard/>
13. https://www.sudonline.sn/1-senegalais-arrete-a-kedougou-avec-un-jeune-leopard_a_45862.html
14. <https://www.tambacounda.info/2019/12/26/kedougou-un-individu-arrete-avec-une-peau-de-leopard/>

- Quelques exemples de Presse internet :

JEUDI, JANVIER 9, 2020 LEQUOTIDIEN REPORTAGE ARCHIVES CONTACTS

ACCUEIL ACTUALITÉS POLITIQUE SPORT ECONOMIE SOCIÉTÉ EVÉNEMENT

Le Quotidien Lisez gratuitement pendant une semaine Le Quotidien sur votre Smartphone et votre tablette ! JE M'INSCRIS

Accueil > Actualités > KEDOUGOU – Trafic d'une espèce intégralement protégée : Une personne interpellée avec...

ACTUALITÉS

KEDOUGOU – Trafic d'une espèce intégralement protégée : Une personne interpellée avec une peau de léopard

Par - 26 décembre 2019 104 0

PARTAGER Facebook Twitter G+ Pinterest



Les plus commentés

REVUE - Dsp 2016-2020 et portefeuille de la Bad au Sénégal : Des efforts... - 2 octobre 2018

Diouf Sarr sur l'affaire de la caisse d'avance de la mairie de Dakar :... - 27 février 2017

Seydou Nourou Ba, ancien président du Cadre de concertation : «Le dialogue dans le... - 19 mars 2018

- Advertisement -

Les plus populaires

Actualités	7079
Sport	6787
Infosnews	5658
à la une	4616
Politique	4109
Economie	2814
Culture	2054

Un présumé trafiquant a été arrêté à Kédougou le 24 décembre en possession d'une peau fraîche d'un très jeune léopard. De nationalité sénégalaise, il a été pris «en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de la peau de ce trop jeune fauve». D'après le service de communication des agents des Eaux et forêts, il est toujours entendu sur les faits qui lui sont reprochés. Ainsi, les agents souhaitent une peine d'emprisonnement et une amende «exemplaire» s'il venait à être reconnu coupable des faits. En effet, cette espèce, un des grands félins africains avec le lion, est intégralement protégée au Sénégal. D'autres animaux tels que les léopards, les hippopotames, les éléphants, les chimpanzés et bien d'autres espèces moins connues du grand public sont aussi intégralement protégés au Sénégal par le Code de la chasse et de la faune, mais aussi par la Convention de Washington.

Revmi.com / Société / Kédougou: Une personnes arrêtée pour criminalité faunique



Kédougou: Une personnes arrêtée pour criminalité faunique

Un individu a été arrêté, mardi dernier, à Kédougou pour trafic d'animaux protégés. Les agents des eaux et forêts de Kédougou, en collaboration avec les éléments du commissariat central de Kédougou et l'appui du projet Eagle Sénégal, ont procédé à l'interpellation du présumé trafiquant, alors qu'il était en possession d'une peau fraîche d'un très jeune léopard abattu.

Interpellé pour détention, circulation, et commercialisation de la peau de cette jeune fauve, le mis en cause a été conduit au commissariat de Kédougou puis remis aux agents des eaux et forêts pour la suite de la procédure, renseigne le quotidien *LesEchos*.

Pour rappel, cette espèce, un de nos grand félins africains avec le lion, est une espèces intégralement protégée au Sénégal.

PARTAGER Facebook Twitter Stumbleupon LinkedIn Pinterest

• Quelques exemples de Presse papier :

CRIMINALITÉ FAUNIQUE ENTRE LE SÉNÉGAL ET LA GUINÉE

1 Sénégalais arrêté à Kédougou, avec un jeune léopard

1 trafiquant de faune arrêté à Kédougou avec un jeune léopard avant-hier, mardi 24 décembre 2019, par les agents des Eaux et Forêts de Kédougou en collaboration étroite avec les éléments du Commissariat Central de Kédougou. Cette espèce, un des grands félins africains avec le lion est une espèce intégralement protégée au Sénégal.

Les agents des Eaux et Forêts de Kédougou en collaboration étroite avec les éléments du Commissariat Central de Kédougou et l'appui du projet Eagle Sénégal, ont procédé à l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune, avant-hier, mardi 24 décembre 2019 à Kédougou. Le braconnier œuvrant entre le Sénégal et la Guinée, avait en sa possession une peau fraîche d'un très jeune léopard abattu, informe un communiqué. Cette espèce, un de nos grands félins africains avec le lion est une espèce intégralement protégée au Sénégal.

Selon la source, «c'est vers 13h que le présumé trafiquant de nationalité sénégalaise, a été pris la main dans le sac, en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de la peau de ce trop jeune fauve. Aussitôt interpellé, il a été conduit dans les locaux du Commissariat de Kédougou puis remis aux agents des Eaux et Forêts pour la suite de la procédure et est actuellement entendu pour les faits qui

lui sont reprochés».

Avec le Code de la chasse et de la faune protégeant intégralement cette espèce au Sénégal et la Convention de Washington régissant son commerce international, vu la gravité des faits, s'ils sont avérés, qui lui sont reprochés, ce trafiquant de faune risque des «peines d'emprisonnement et amendes exemplaires». Histoire de dissuader «tous ceux qui s'activent et trafiquent impunément la grande faune protégée du Sénégal Oriental».

En effet, Kédougou et sa grande région, par ses frontières avec la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau et le Mali, «sont un haut lieu connu de trafic de faune transfrontalier et transnational. Le Sénégal Oriental compte encore parmi ses joyaux au patrimoine naturel national, une grande faune des plus prestigieuses en Afrique, avec la présence bien établie de léopards, mais aussi de lions, d'hippopotames, d'éléphants, de chimpanzés et bien d'autres espèces moins connues

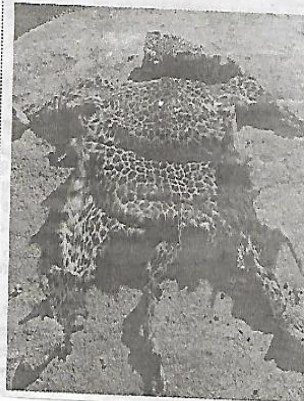
du grand public. Tous ces animaux sauvages et intégralement protégés au Sénégal par le Code de la chasse et de la faune, mais aussi par la Convention de Washington régissant leur commerce international, sont gravement menacés de disparition ou d'extinction totale si leur abattage et commercialisation illégale n'est pas rigoureusement contrôlée et sévèrement sanctionnée, alerte-t-on dans le texte. Pour rappel, l'ONU cite que le braconnage et le trafic d'espèces sauvages ont un impact dévastateur sur les communautés, sur l'environnement et sur la sécurité; que les braconniers et les autres criminels conduisent de nombreuses espèces au bord de l'extinction à travers le monde; que les criminels sont en train de détruire les moyens de subsistance locaux, bouleversant les écosystèmes fragiles et entravant le développement social et économique; qu'ils alimentent la violence et la corruption, et nuisent à l'état de droit.

LDIALLO

Journal Sud Quotidien du Jeudi 26 Dec 2019
Affaire Alseyne Diallo

CRIMINALITÉ FAUNIQUE

1 trafiquant de faune arrêté à Kédougou avec un jeune léopard



Mardi 24 décembre à Kédougou, les agents des Eaux et Forêts de Kédougou en collaboration étroite avec les éléments du Commissariat Central de Kédougou et l'appui du projet EAGLE Sénégal, ont procédé à l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune œuvrant entre le Sénégal et la Guinée, en possession d'une peau fraîche d'un très jeune léopard abattu. Cette espèce, un de nos grands félins africains avec le lion est une espèce intégralement protégée au Sénégal. C'est vers 13h que le présumé trafiquant de nationalité sénégalaise, a été pris la main dans le sac en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de la peau de ce trop jeune fauve. Aussitôt interpellé, il a été conduit dans les locaux du Commissariat de Kédougou puis remis aux agents des Eaux et Forêts pour la suite de la procédure et est actuellement entendu pour les faits qui lui sont reprochés. Espérons que la gravité des faits qui lui sont reprochés, si ils sont avérés, le mènera à des peines d'emprisonnement et amendes exemplaires pour tous ceux qui s'activent et trafiquent impunément la grande faune protégée du Sénégal Oriental. En effet, Kédougou et sa grande région, par ses frontières avec la Guinée Conakry/ Bissao et le Mali, sont un haut lieu connu de trafic de faune transfrontalier et transnational. Le Sénégal Oriental compte encore parmi ses joyaux au patrimoine naturel National, une grande faune des plus prestigieuses en Afrique avec la présence bien établie de léopards, mais aussi de lions, d'hippopotames, d'éléphants, de chimpanzés et bien d'autres espèces moins connues du grand public. Tous ces animaux sauvages et intégralement protégés au Sénégal par le code de la chasse et de la faune, mais aussi par la convention de Washington régissant leur commerce International, sont gravement menacés de disparition ou d'extinction totale si leur abattage et commercialisation illégale n'est pas rigoureusement contrôlée et sévèrement sanctionnée. Pour rappel, l'ONU cite que le braconnage et le trafic d'espèces sauvages ont un impact dévastateur sur les communautés, sur l'environnement et sur la sécurité; que les braconniers et les autres criminels conduisent de nombreuses espèces au bord de l'extinction à travers le monde; que les criminels sont en train de détruire les moyens de subsistance locaux, bouleversant les écosystèmes fragiles et entravant le développement social et économique; qu'ils alimentent la violence et la corruption, et nuisent à l'état de droit.

Journal Tribune N° 2325 - Jeudi 26 Décembre 2019

Affaire Alseyne Diallo

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	00
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	03
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	02
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	00

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Décembre 2019 les démarches administratives finales se poursuivent. Le programme d'investissement de EAGLE Sénégal a été définitivement reçu par la Commission Interministérielle Consultative aux fins de son approbation par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances et du Budget. EAGLE Sénégal poursuit également le suivi pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que la signature d'un accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale.
- En décembre 2019, un enquêteur de terrain est entré en test au sein du Département investigation dans le cadre du renforcement de l'équipe.
- **Le 10 Décembre 2019**, à la suite de l'opération sur les deux (02) pointes d'ivoire, un juriste Eagle a été envoyé à Kédougou pour dispenser une formation à 17 agents de la subdivision des douanes de Kédougou. Cette formation a été accentuée sur trois (3) points relatifs aux techniques de dissimulation et d'identification des contrebandes en matière faunique, à la criminalité faunique et au droit pénal faunique



Les 11 et 16 Décembre 2019 un autre juriste a été envoyé au Parc National de Niokolo Koba, en partenariat avec l'ONG PANTHERA, pour participer à une formation en matière de surveillance et de prévention des infractions dans les aires protégées aux agents du Parc National de Niokolo koba. La formation dispensée par le juriste était relative aux techniques de rédaction des procès-verbaux, le respect des droits de la défense et s'est déroulée en deux sessions. Ces deux sessions ont permis de former 35 agents du Parc de Niokolo Koba.



6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		01	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
01	00	00	00

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration ou des demandes de nouvelles collaborations, EAGLE a procédé à des rencontres et réunions en novembre 2019 :

1. En décembre 2019, la Coordonnatrice a participé, sur invitation de l'Ambassade de France au Sénégal, à un dîner en l'honneur de l'Ambassadeur à l'Environnement au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en visite à Dakar. Ce dîner a été l'occasion d'évoquer la lutte contre le trafic lié aux espèces animales au Sénégal en

compagnie du Point focal de la Convention CITES et Directeur de la faune au Sénégal, d'un représentant de la Direction des Parcs Nationaux et du Directeur des Affaires criminelles au sein du Ministère de la Justice.

7 Conclusion

Le mois de décembre 2019 a été marqué une nouvelle opération à Kédougou sur une peau de léopard. Au plan interne le renforcement du département investigations est en cours avec l'intégration dans l'équipe d'un nouvel enquêteur de terrain. Les démarches nécessaires à l'assise administrative et au renforcement partenarial du projet sont en cours avec la procédure d'approbation du programme d'investissement qui en est à sa phase terminale. Les démarches pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et d'un accord avec la Direction Générale de la Police Nationale Sénégalaise se poursuivent. L'année 2020 sera abordée avec comme perspectives la signature des différents accords de collaboration, la poursuite des opérations de répression du trafic de faune et la mise en place d'un planning de formation des agents de l'Etat en matière de criminalité faunique.